

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

11 mai 2018

Date d'affichage :

24 mai 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **17 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 11 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHAMPEL, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. GRENET, LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD (jusqu'à la question n° 4), MM. PRADEAU, RESSOUCHE, ROUX, VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

absente

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Sophie MONCEL (à partir de la question n° 5)

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jean MAZERON

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Catherine VILLER

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20180517-DELIB180512-DE
Date de télétransmission : 23/05/2018
Date de réception préfecture : 23/05/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2018**

QUESTION N° 12

OBJET : Autorisation du Maire à déposer les autorisations d'urbanisme en lien avec les chantiers VRD/bâtis 1^{er} semestre

RAPPORTEUR : Jacques LAMY

Question étudiée par la Commission 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 2 mai 2018

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2018, il est prévu de réaliser diverses opérations de travaux bâtimentaires pour lesquelles la commune a l'obligation d'obtenir les autorisations d'urbanisme avant toute exécution, selon la liste ci-dessous :

- La restauration de la porte rue Gomot,
- Les travaux d'entretien de la fontaine des Crapauds,
- La restauration des façades, la mise en sécurité du dôme et l'accessibilité de la Tour de l'Horloge,
- Les travaux de mise en sécurité électrique de l'église Saint Amable,
- Les toitures terrasses de l'école élémentaire et les toitures en tuiles de l'école maternelle du groupe scolaire Jean Moulin
- Les travaux d'accessibilité du groupe scolaire René Cassin, du gymnase de l'Amitié, du gymnase Jean Zay, de la Maire annexe, de la salle José Moron, des vestiaires du stade Pierre Robin, de la Vache Carrée, du cimetière et du club house foot de la Varenne.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à signer et déposer tous les dossiers d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation des opérations visées dans la présente délibération.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 17 mai 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL